

M. Ogle: Le débat porte sur la peine capitale.

M. Clarke: Lisez la motion.

M. Ogle: Le débat porte sur une motion proposant de saisir de nouveau la Chambre de la question de la peine capitale. Le Nouveau parti démocratique est inconditionnellement opposé à la peine capitale et à toute peine corporelle. Voilà la position de notre parti et tous nos députés l'appuient sans réserve.

M. Corbin: Soyez conséquent.

M. Ogle: Un comité ne ferait connaître rien de plus aux Canadiens que ce que le chef de l'opposition a déjà dit.

Depuis que la peine de mort a été abolie au Canada, le nombre des meurtres a diminué. Je ne crois pas qu'on puisse trouver davantage d'information que ce que renferment les comptes rendus des délibérations du comité. J'ai sous les yeux un extrait du débat qui s'est déroulé en 1976. C'est probablement le solliciteur général de l'époque, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) qui avait exposé, à mon avis, le raisonnement le plus clair et le plus complet.

Je tiens à verser au compte rendu un passage d'un discours prononcé à la Chambre le 7 juin 1976, comme en fait foi le hansard à la page 14215:

A l'instar de bien d'autres députés, je me suis fait un devoir de considérer la peine capitale du point de vue de la dissuasion, et je me suis rendu compte qu'elle ne joue pas un rôle dissuasif auprès de ces personnes bizarres que sont les meurtriers.

Ce sont là les paroles du chef de l'opposition.

J'ai en mains un document qui m'a été remis, ainsi qu'à d'autres députés, par Amnesty International. On y demande que tous les types de châtiments cruels qui entraînent la mort, soient enfin abolis au Canada.

Une voix: Et le meurtre?

M. Ogle: J'ai également des documents émanant des églises canadiennes. L'Église catholique, l'ensemble des sectes protestantes ainsi que les communautés juives sont toutes moralement opposées à la peine capitale.

Je voudrais raconter une anecdote personnelle qui illustre bien l'importance que la question du meurtre et de la peine capitale revêt dans notre société. Après avoir été nommé candidat aux élections dans la nouvelle circonscription de Saskatoon Est et plusieurs mois avant la date prévue des élections, un agent de la GRC du nom de Brian King fut sauvagement assassiné par deux adolescents de Saskatoon. Le lendemain, une violente colère s'empara des habitants de la ville. Ils réclamaient la mise à mort des coupables.

J'ai appris par expérience que quand quelqu'un a des problèmes il faut lui venir en aide. Il se trouvait que je connaissais les trois familles concernées par ce crime. Je connaissais l'agent de la GRC qui avait été assassiné. Je connaissais sa femme et ses enfants. Ils étaient au nombre de mes paroissiens. Je connaissais les deux jeunes gens et leurs familles. Ces deux jeunes gens de 17 ans avaient quitté leur foyer ce matin-là pour n'y jamais revenir ayant été arrêtés cette nuit-là après avoir commis cet affreux crime. Je ne cherche aucunement à atténuer la gravité de leur crime. Au cours des jours qui suivirent j'ai agi comme intermédiaire pour les trois familles. Deux familles étaient plongées dans la détresse à cause de l'acte odieux commis par leur enfant. L'autre famille était dans le deuil après avoir perdu un père, un époux et un fils.

La peine de mort

Cette histoire est aussi l'histoire de trois mères, les mères des deux jeunes gens et la mère du policier. Il fut difficile de consoler la mère du policier. Cette dernière m'a dit et je m'en souviens fort bien, que le fait de mettre à mort leurs deux fils ne ramènerait pas à la vie son propre fils. Si d'aucuns doutent des sentiments d'humanité dont peuvent faire preuve certains êtres humains en voilà bien un bel exemple.

Ce n'est pas toute l'histoire. Ce meurtre a causé une vague de profonde émotion. Plusieurs semaines plus tard, dans le même district, deux enfants qui étaient en cinquième année dans une école locale sont allés jouer pendant l'heure du déjeuner chez l'un des deux dont les parents étaient justement absents. Ils ont trouvé une vieille carabine 22 long rifle et ont commencé à jouer aux gendarmes et aux voleurs. Un des deux garçons a tiré sur son ami qui s'est écroulé gravement blessé. Celui qui avait tiré s'est précipité chez lui, est allé au sous-sol où il a pris une corde et où il s'est pendu. Il s'est pendu parce qu'il considérait que c'était un châtimement qu'on imposait à ceux qui avaient tué un être humain. Ceux qui prétendent que la peine capitale va réduire la violence ont tort.

Si nous avons pu présenter aujourd'hui une motion sur la peine capitale, j'aurais été fier d'appuyer le parti progressiste conservateur à condition toutefois qu'il se soit clairement engagé à faire ce que les militants d'Amnistie internationale nous demandent d'effectuer dans notre pays, soit d'abroger la disposition visant à condamner à mort ceux qui ont commis un crime de trahison et d'emboîter le pas aux 20 autres pays démocratiques du monde civilisé qui ont supprimé cette disposition de leur Code pénal.

Notre parti va donc voter contre cette motion.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme les députés d'en face, j'ai l'intention de discuter des mérites de la motion et de l'opportunité de débattre la question de la peine capitale en ce moment-ci, que ce soit à la Chambre ou au comité. Auparavant, je dois dire que la question de confiance dans le gouvernement se pose . . .

M. Clark: Non.

M. Kaplan: . . . le chef de l'opposition (M. Clark) s'en défend toutefois. Nous débattons une motion proposée aux termes de l'article 58(9) du Règlement. Le Règlement est clair: il s'agit d'une motion de défiance et c'est ainsi que notre parti la voit. Le chef de l'opposition dit que lui personnellement et des membres de son parti sont prêts à changer les règles. Il a parlé du précédent établi sous le gouvernement Pearson dans d'autres circonstances. Nous nous retrouvons dans la position où nous suivons les Règlement et où nous sommes obligés de le faire.

● (1550)

M. Clark: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand j'ai parlé du sujet de la peine capitale, j'exprimais, bien entendu, mon opinion en tant que particulier. Quand je parlais de la question de confiance, je m'exprimais en tant que chef de l'opposition loyale de Sa Majesté et j'ai précisé que l'opposition à la Chambre ne considérait pas ce sujet comme une question pouvant faire l'objet d'un vote de confiance et ne le traiterai pas ainsi non plus. Je tiens simplement à faire cette précision pour mettre les choses au point.